

SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT « S O G E P O R T S »



مؤسسة ميناء عنابة
ENTREPRISE PORTUAIRE D'ANNABA
S.P.A AU CAPITAL DE 1.380.000.000 D.A



AVIS

MESURES DE FACILITATION POUR L'ENLEVEMENT DES CONTENEURS CONTENANT DES MARCHANDISES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES UNITES ECONOMIQUES

L'ENTREPRISE PORTUAIRE DE ANNABA, fidèle à sa stratégie d'écoute client et soucieuse de mettre en œuvre toutes les mesures de facilitation concourant à la fluidification du trafic portuaire, informe son aimable clientèle que les opérations d'enlèvement des conteneurs peuvent s'effectuer la journée du Vendredi notamment pour les conteneurs contenant des matières ou produits vitaux nécessaires au fonctionnement quotidien des unités économiques implantées dans l'hinterland du Port et au delà.

Afin d'effectuer les opérations d'enlèvement le vendredi, il suffit simplement d'accomplir la procédure suivante :

- 1 - Introduire une demande au moins 24 heures à l'avance auprès de l'Administration des Douanes, Brigade Commerciale demandant l'autorisation « de travail en extra légal » (T.E.L) (signifiant en dehors des heures normales de travail).
- 2 - Déposer un bon de commande auprès du service relevage du Terminal à Conteneurs de l'Entreprise Portuaire de Annaba.

Avec nos remerciements.

LA DIRECTION COMMERCIALE

SIEGE SOCIAL : MOLE CIGOGNE, QUAI NORD BP : 1232 PORT DE ANNABA

Tel : 038-86-31-31/43 Fax : 038-86-54-15

Email : epan@annaba-port.com Site internet [http : www.annaba-port.com](http://www.annaba-port.com)